Troisvierges, le 3 décembre 2024

Gemeng ËLWEN TROISVIERGES

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 3 décembre 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de raccordement à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Trottoir fermé à la N12, à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges comme indiqué en rouleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de mercredi 4 décembre 2024 jusqu'à vendredi 20 décembre 2024 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

le secrétaire

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

Enlever le 23/12/2024